



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PE-17

Autres lieux de travail

Juill. 2026



Sécurité physique des installations

Physical and Environmental Protection

PE-17 – Autres lieux de travail (PbMM)

Énoncés :

- a. Déterminer et documenter les [Affectation : autres lieux de travail définis par l'organisation] que peuvent utiliser les employées et employés
- b. Employer les contrôles suivants dans d'autres lieux de travail : [Affectation : contrôles définis par l'organisation]
- c. Évaluer l'efficacité des contrôles dans d'autres lieux de travail
- d. Fournir aux employées et employés un moyen de communiquer avec le personnel responsable de la sécurité et de la protection de la vie privée de l'information en cas d'incidents

Responsable : Aucun

Discussion :

Parmi les autres lieux de travail, notons les installations du gouvernement ou les résidences privées des employées et employés. Bien qu'ils se distinguent des autres sites de traitement, les autres lieux de travail peuvent constituer des solutions de rechange facilement accessibles pendant des opérations d'urgence. L'organisation peut définir différents ensembles de contrôles pour des lieux de travail ou des types de sites précis selon les activités professionnelles qui y sont menées. Mettre en oeuvre et évaluer l'efficacité des contrôles définis par l'organisation et fournir un moyen de communication des incidents aux autres lieux de travail permettront d'appuyer les activités de planification d'urgence des organisations.